AVIS PUBLIC

Anjou
Montréal

ORDONNANCE

ORDONNANCE 1607-O.11
En vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607)

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Anjou a édicté, lors de sa séance du 5 décembre 2017, en vue de la tenue de 1 événement organisé par un organisme angevin, pour le mois de janvier 2018, l'ordonnance suivante :

L'ordonnance 1607-O.11, accorde des autorisations en vertu des articles 3, 18 et 38 du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), tel que modifié par le Règlement 1607-14, afin de permettre notamment, l'émission de bruits dit excessifs, ou par haut-parleurs, et pour permettre également la vente et la consommation de boissons alcoolisées, dans le cadre du tournoi de hockey Pee-wee Anjou, soit :

1) **Du 10 au 31 janvier 2018**, autorisation en vertu des articles 3 et 18 pour permettre l'utilisation du stationnement de l'aréna Chaumont, de 7 h à 23 h, ainsi que la présence d'une roulotte sur ledit terrain – organisé par l'Association de hockey mineur Anjou;

2) **Du 15 au 28 janvier 2018 à l'aréna *Chaumont*** – autorisation pour la vente et la consommation de boissons alcoolisées en vertu de l'art. 18.

Cette ordonnance entre en vigueur en ce jour et est disponible pour consultation à la mairie d'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 12 décembre 2017.

La secrétaire d'arrondissement
Jennifer Poirier